

LE CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE DIRECTION D'UN ACM À TRAJECTOIRE FORMATION C'EST...

- La formation qui donne la prérogative de direction d'un ACM, conformément à la réforme du BPJEPS de 2024.
- Développer de nouvelles compétences et s'adapter au marché de l'emploi.
- Une équipe aguerrie de formateurs et de professionnels actifs dans des structures et des réseaux du champ de l'animation.
- Un fort réseau de professionnels mobilisés autour d'une association d'éducation populaire.

LE FINANCEMENT

Coût de la formation :

Coût horaire de la formation : 15 €

126h x 15€ = **1 890 €**

Coût de la VAE collective :

27h à 70€ / h = **1890 €**

Coût avec l'accompagnement à la recevabilité : **2190€** (forfait de 300€ pour la recevabilité).

PRISES EN CHARGE POSSIBLES



Plus d'informations sur le CPF monétisé sur : www.moncompteactivite.gouv.fr

Formation éligible au Plan de développement des compétences.

Suivant le statut de l'apprenant.e, différentes prises en charge du coût de la formation sont envisageables (employeur, France Travail, OPCO, ...)

Nous contacter pour plus d'informations.



INFOS PRATIQUES

Horaires de la formation :



- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Des journées de formation sont susceptibles de se dérouler dans d'autres lieux en Franche-Comté.
- Des journées de Formation Ouverte à Distance (FOAD) sont prévues dans la formation.



PLAN & CONTACT



Maison des Métiers de la Ville

13 avenue Léon Blum
25200 Montbéliard
Tél. 03 81 96 70 92



www.trajectoire-formation.com

Contact : herve.sellier@trajectoire-formation.com

Formation proposée avec le concours de :



Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (DACM)

3 SESSIONS PROPOSÉES

EN FORMATION EN ALTERNANCE

À MONTBÉLIARD / ET À VESOUL

OU EN VAE COLLECTIVE

Certificat Complémentaire au BPJEPS ASEC

- DU 2 JUIN AU 22 JUILLET 2027
- 1 SESSION EN VAE COLLECTIVE AU DEUXIÈME SEMESTRE 2026

LE MÉTIER

Le.la directeur.trice d'un ACM :

- élabore, avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique à partir du projet éducatif de la structure ;
- dirige l'équipe de l'ACM ;
- assure les relations et la communication interne et externe de l'ACM ;
- participe à la formation et l'accompagnement des animateurs.

Et ce avec :

- des publics 3 / 6 ans ;
- et/ou des publics 7 / 11 ans ;
- et/ou des publics 12 / 17 ans.

La réglementation exige de posséder un diplôme professionnel approprié pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs pendant plus de 80 jours par an avec plus de 80 enfants.

Au vu de l'arrêt programmé des dérogations à diriger un ACM pour les personnes ne disposant pas d'un diplôme approprié, ce Certificat Complémentaire permet de se mettre en conformité.

Pré-requis :

Que ce soit pour la formation ou la VAE collective :

Avoir le PSC1 ou diplôme équivalent.

Et être admis ou titulaire d'un :

- BPJEPS
- DEJEPS
- DESJEPS

Et justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une en ACM, d'au moins 28 jours.

LE CC DACM PAR LA FORMATION

Contenu de la formation :

- élaborer le projet pédagogique ;
- composer et encadrer une équipe d'animation ;
- construire et garantir un cadre éducatif ;
- faire vivre une relation pédagogique adaptée ;
- gérer le budget ;
- organiser les activités ;
- conduire et formaliser les bilans et évaluations ;
- respecter et faire respecter les cadres réglementaires ;
- connaître et appliquer les procédures.

Inscription :

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur notre site.

Formation en alternance :

En centre de formation :
18 jours, soit 126 heures.

En stage pratique :

18 jours, soit 126 heures minimum dédiés à la direction / direction adjointe d'un Accueil Collectif de Mineurs.

Soit 252 heures au total.

Sélections :

Épreuves de sélections organisée une fois par mois à partir de mars 2026.

Nous contacter pour les dates précises.

LE CC DACM PAR LA VAE COLLECTIVE

La VAE permet de faire reconnaître les compétences acquises en situation de travail.

La VAE est un droit individuel mais elle peut aussi être initiée collectivement par des Accueils Collectifs de Mineurs (associatifs ou publics) à destination de plusieurs professionnels volontaires.

Trajectoire Formation propose un accompagnement collectif pour obtenir le CC DACM en mettant au travail :

1. l'analyse du travail réel ;
2. la posture réflexive ;
3. le passage à l'écriture.

Le collectif est mobilisé comme ressource pour chacun des parcours VAE et permet de soutenir la motivation et l'engagement.

Recevabilité et inscription :

La démarche de VAE commence par la réalisation de la recevabilité, permettant d'être positionné sur le diplôme visé. Pour être accompagné sur cette première étape, contactez-nous.

Un entretien de positionnement permet l'engagement dans la démarche collective d'accompagnement VAE.

Durée de l'accompagnement :

- 3h d'accompagnement à la réalisation du dossier de recevabilité (en option, au choix du candidat)
- 27h d'accompagnement, alternant temps collectifs et individuels.

Pour s'informer :

Sur rdv tous les vendredis matins à Trajectoire Formation à Montbéliard.

